



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 013-211300538-20230307-2023_11_SG-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 Mars 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

A 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Mallemort, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène GENTE, Maire.

Date de la convocation

27 février 2023

Présents : Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Absents donnant pouvoir :

Mme Mauricette AGIER a donné procuration à Mme Hélène GENTE
Mme Françoise CHEROUTE a donné procuration à Mme Virginie ARTERO
Mme Hélène JANE a donné procuration à Mme Emmanuelle AZARD
Mme Roxane TIBALDI a donné procuration à M. Julien BONINO
Mme Stéphanie COLENO a donné procuration à Mme Zoulikha LAMALAM
M. Sylvain CASTAGNE a donné procuration à Christian BRONDOLIN
M. Victor RAVAZZA a donné procuration à Armelle ANDREIS
Mme Marie DUCHER a donné procuration à Mme Paula EIDENWEIL

Absent sans pouvoir : /

Secrétaires de séance : Ghislaine GUY & Nadine POURCIN

Objet : Dénomination d'une voie « Chemin des cerisiers ».

2023_11_SG

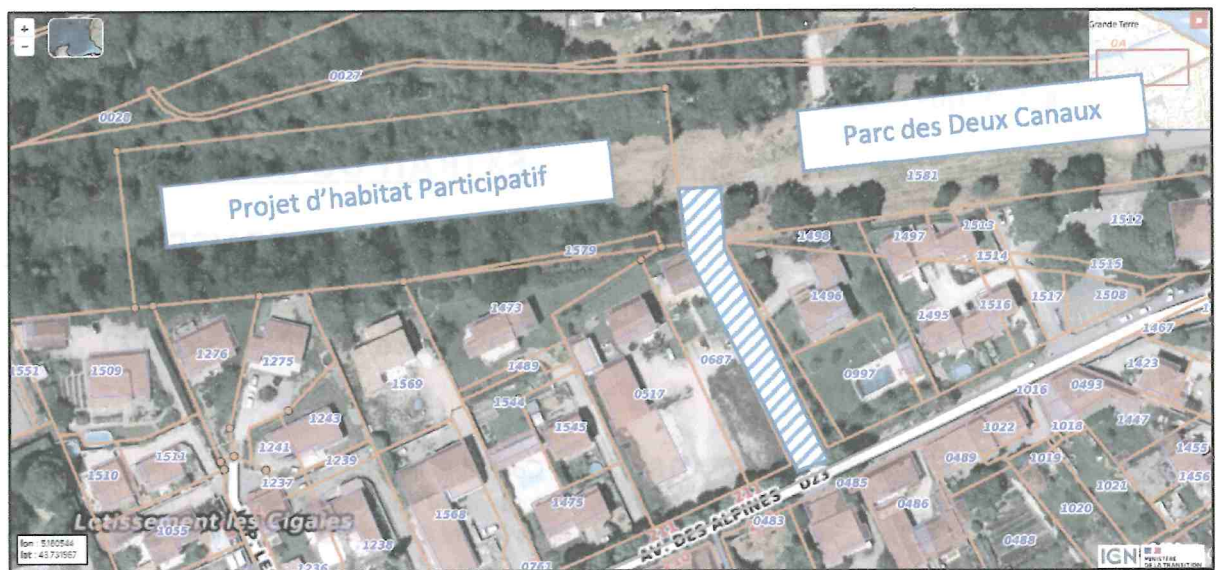
Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission Urbanisme du 16 février 2023 ;

La commune a soutenu et accompagné la réalisation d'un projet d'habitat participatif, avec l'association des Pipistrelles, au Parc des Deux Canaux pour la construction de 30 logements.

Ce projet nécessite la réalisation d'une voie d'accès depuis l'avenue des Alpines, spécifiquement aménagée, notamment en termes de sécurité incendie.

Il est nécessaire de dénommer cette voie afin de pouvoir attribuer une adresse au collectif d'habitat participatif du Parc des deux canaux.



Voie à dénommer « Chemin des Cerisiers »

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'**Unanimité** de ses membres,

Approuve la dénomination *Chemin des Cerisiers* comme présentée ci-dessus,

Autorise Madame le Maire à signer tout document utile et nécessaire à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Hélène GENTE
Maire de Mallemort

